

PRÉFACE

La présente brochure en est à sa cinquième édition et remplace la précédente. Elle comporte des éléments nouveaux ou modifiés du règlement établi par l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC). Cette documentation facilitera la tâche des personnes chargées d'assurer le transport sécuritaire du matériel militaire. Elle présente des renseignements généraux de même que diverses marches à suivre (avec illustrations à l'appui) pour l'arrimage du matériel militaire à bord des wagons.

Les normes qui sont contenues dans cette brochure ne sont pas exhaustives; un chemin de fer local pourrait demander des mesures de sécurité additionnelles selon l'état du wagon ou tout autre facteur ne pouvant pas être standardisé. Cette brochure ne couvre pas la totalité des véhicules constituant le parc des Forces canadiennes ou des forces de l'OTAN visitant ou s'exerçant au Canada sous le "Status of Forces Agreement (SOFA)". Elle traite plutôt des véhicules qui sont le plus souvent transportés par train. En cas de doutes consultez les règlements de l'Association des chemins de fer du Canada ou vérifiez avec le personnel du chemin de fer transportant votre matériel.

On gardera à l'esprit le fait que tout le matériel chargé à bord des wagons doit être fermement et adéquatement arrimé de manière à résister aux forces longitudinales, latérales et verticales qui s'y exercent. Les Règles générales de l'AAR précise que le transporteur ferroviaire et l'expéditeur doivent se conformer aux consignes de chargement appropriées, en respectant les indications et dessins donnés dans les figures pertinentes.

Tous les intervenants devront respecter les dispositions de la loi canadienne, nommément la Loi sur la sécurité ferroviaire, relative au chargement des wagons découverts.

NOTA: Les forces de l'OTAN visitant ou s'exerçant au Canada et qui utilisent le système de chemin de fer nord-américain, **ne peuvent pas** utiliser le système de chaînes d'arrimage utilisé en Europe.